



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Mayotte

Question écrite n° 6570

### Texte de la question

M Jean-Louis Masson appelle l'attention de M le Premier ministre sur l'intérêt trop exclusif qu'il attache au référendum sur la Nouvelle-Calédonie. La population d'un autre territoire français, en l'espèce l'île de Mayotte, réclame depuis longue date l'organisation d'un référendum lui permettant de faire connaître clairement ses choix quant à son avenir. Or les Mahorais vont être amenés à se prononcer sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie alors qu'on leur refuse de se prononcer sur leur propre avenir. Le Premier ministre prétend témoigner beaucoup d'intérêt au principe d'un référendum pour la Nouvelle-Calédonie. Cependant, plutôt que de faire voter la métropole sur un problème qui intéresse la Nouvelle-Calédonie, il lui demande s'il ne pense pas qu'il serait préférable de faire voter les Mahorais sur l'avenir de leur île.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Premier ministre fait observer à l'honorable parlementaire qu'à l'occasion des consultations des 22 décembre 1974 et 8 février 1976, les habitants de l'île de Mayotte ont, par deux fois, manifesté leur volonté de demeurer au sein de la République française. Le choix de la population mahoraise est parfaitement connu et régulièrement rappelé par ses représentants qui ont également exprimé à de nombreuses reprises ses vœux pour l'avenir. Une nouvelle consultation ne s'impose donc pas. Tenant compte des choix précités, le Gouvernement poursuit par ordonnances dans le cadre des lois d'habilitation la mise en place d'un dispositif juridique propre à assurer à cette collectivité territoriale un développement adapté.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6570

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Service du Premier Ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 1988, page 3573